

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4
ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON: AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS: AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION
48, rue de la République
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

DEMAIN DIMANCHE
L'ECHO DE LYON commencera la publication d'un nouveau ROMAN - FEUILLETON

AUJOURD'HUI:
La guerre au Dahomey.
Les Anarchistes. — Nombres arrestations.
Le Choléra à Paris.
Vol de 100,000 francs.
Le Concours hippique.

L'OCTROI

C'est une grosse question. La suppression des octrois est à l'ordre du jour du Parlement; nous en parlions, il y a huit jours, et comme le faisait très justement observer, hier, le Petit Parisien, c'est à l'approche des élections municipales que les électeurs feront bien d'exiger, à ce propos, des déclarations précises de la part de ceux qui sollicitent le mandat communal.

Le suffrage universel ne se rend pas assez compte, en France, des moyens dont il dispose pour amener la réalisation de ses vœux. Pour arriver à un résultat pratique, il faut s'attacher à un sujet et imposer, sur ce point, des engagements formels aux candidats. C'est ainsi qu'on obtient ce que l'on veut et non en généralisant ses desirs trop nombreux.

Les Américains de Californie ont donné jadis un exemple qui mérite d'être imité et qui inspire des réflexions, parce qu'il est un enseignement. C'était à l'époque où il s'agissait de construire le grand chemin de fer qui va de New-York à San Francisco, en traversant tout le continent du nouveau monde, des rivages de l'Atlantique à ceux de l'Océan Pacifique.

Ces taxes ne doivent être prélevées que sur des propriétés ou objets situés sur la commune ou des revenus en provenant. Elles doivent s'appliquer à toutes les propriétés, objets ou revenus de la même nature. Elles devront être assises sur des propriétés ou objets tangibles, ou des signes apparents de richesse. Elles devront être proportionnelles.

Personne n'ose soutenir que cet impôt ne soit pas inique; car il atteint surtout ceux qui ne possèdent pas, et qui sont le plus grand nombre.

Dans une démocratie, il est inconcevable qu'on persiste à percevoir une taxe relativement plus faible sur les objets de luxe que sur ceux de première nécessité. Or l'octroi atteint les choses que les citoyens pauvres sont tenus de consommer en aussi grande quantité, au moins, que les riches.

On cite souvent, par exemple, ce fait qu'à Lyon l'entrée d'une pièce de vin coûte le même prix qu'il s'agisse de vin à 10 francs ou à 75 centimes la bouteille.

On ne peut pas continuer à frapper les contribuables sans tenir compte de leurs besoins, ni de leurs ressources; de telle sorte qu'un député belge a pu dire avec raison à la Chambre de Bruxelles: « Il y a des hommes si pauvres que vous n'oseriez pas les faire comparaître devant les agents du fisc, et cependant, au moyen des impôts de consommation, vous parvenez à leur arracher le droit que paient leurs compatriotes riches. »

La France et l'Italie sont d'ailleurs, à l'heure actuelle, les deux seuls pays où les octrois subsistent encore. L'Angleterre les a supprimés depuis longtemps; la Belgique en 1860; la Hollande en 1865; l'Espagne en 1869; la Prusse en 1875.

Ces taxes sont ignorées en Suisse, en Suède, en Danemark. Elles n'existent, en Allemagne, qu'à l'état de rares exceptions.

Notre patrie, qui a si souvent marché à l'avant-garde du progrès, n'est pas fidèle à elle-même, lorsqu'elle demeure ainsi en arrière de presque tous les Etats de l'Europe; et c'est un devoir pour la République de répudier, sur ce point, le lourd héritage de la monarchie, et de revenir aux idées libérales qui triomphaient, il y a cent ans, aux jours immortels de la Révolution.

Un décret du 9-17 mars 1791 avait, en effet, supprimé toutes les taxes indirectes, qui ne furent rétablies que par la loi du 27 vendémiaire, an VII.

Il résulte, du reste, des déclarations récentes, faites par M. Rouvier devant la commission du budget, que le gouvernement n'est pas opposé, en principe, à la réforme de l'octroi, et qu'il ne fait de réserves que sur l'institution de taxes pour le remplacer.

Nous avons déjà, il y a quelques jours, entretenu les lecteurs de l'Echo de Lyon du projet de loi Guillemet et Guillaumou.

Il n'affecte aucun caractère de mesure oppressive pour la liberté des communes, car il leur laisse la faculté de garder les octrois ou de les remplacer par des taxes directes, sous l'unique condition de les faire approuver par le pouvoir législatif.

Voici, pour bien rappeler la question telle qu'elle est posée, le texte même de l'article 1er, dans lequel réside, en réalité, toute la réforme: Les communes auront le droit de remplacer leurs octrois en tout ou en partie, sous réserve de l'approbation législative, par des taxes directes choisies parmi les suivantes: centimes additionnels aux quatre contributions; taxe sur la valeur vénale de la propriété; taxe sur la valeur locative; taxe sur les revenus; impôt de superficie; droits de place calculés au mètre cube; taxe sur les constructions, sur les chevaux, hôtels, cafés, restaurants, les étrangers (dans les villes d'eau), les domestiques; taxe sur les mutations par décès; taxe de pavage, d'entretien de rues et d'égoûts.

Ces taxes ne devront être prélevées que sur des propriétés ou objets situés sur la commune ou des revenus en provenant. Elles devront s'appliquer à toutes les propriétés, objets ou revenus de la même nature. Elles devront être assises sur des propriétés ou objets tangibles, ou des signes apparents de richesse. Elles devront être proportionnelles.

Si, au Palais-Bourbon d'abord et au Sénat ensuite, on accepte ce projet de loi, les conseillers municipaux seront les maîtres de maintenir ou d'abolir l'octroi dans leur commune; et, comme on va les élire pour quatre années, il faut que cette question-là soit tranchée par le verdict des urnes populaires.

De Lille, le ministre compte se rendre à Maubeuge qui, dans ces dernières années, a été transformé en camp retranché.

C'est donc aujourd'hui ou jamais que les électeurs réunis, en comités d'abord, en comités électoraux ensuite, doivent faire entendre leur volonté formelle d'en finir avec l'impôt foncier inégal et injuste de l'octroi: leurs mandataires d'abord seront fixés, — et, du même coup, le Parlement en aura reçu un solennel avertissement.

H. DEFRANCE.

LA POLITIQUE

Nous ne pensions pas malheureusement voir se réaliser si vite nos prévisions au sujet du Dahomey.

Nous n'avons cessé de le dire pendant la discussion qu'on s'est plu à éterniser devant la Chambre: ou l'on doit quitter le Dahomey purement et simplement, et pour cette solution, vu l'état des choses, il ne se fût pas trouvé de majorité dans le Parlement, — ou le gouvernement a le devoir de parler franc, de pas dissimuler les nécessités du moment, de ne pas se leurrer et leurrer en même temps les députés.

Le résultat ne s'est pas fait attendre: on s'est contenté de demander un crédit minime sans dire si l'on ferait ou si l'on ne ferait pas une expédition pour châtier l'insolence de Behanzin; on a parlé vaguement de détacher quelques centaines de tirailleurs sénégalais pour les faire descendre devant Kotonou, — et voilà tout! Les crédits demandés par le gouvernement, s'il ne les dépense pas, ne saurait lui laisser une latitude bien grande, on en conviendra.

Et pendant ce temps, Behanzin, averti de toutes ces décisions, excité par des colonies rivales de la nôtre, qui ont certainement appuyé sur l'indécision du gouvernement et l'insuffisance des mesures prises, Behanzin arme ses nègres et des dépêches nous annonçaient hier brusquement que nous sommes à la veille d'une nouvelle attaque: on parle de douze mille hommes, dont quatre mille armés de fusils à tir rapide.

On comprend bien qu'il n'est pas dans notre pensée de grossir outre mesure ces incidents et d'assimiler à une guerre dangereuse la correction que la France infligera quelque jour à Behanzin, mais il faudrait cependant une bonne fois arriver à une règle de conduite plus sage et plus pratique.

Si au début de cette discussion où la franchise a fait défaut, nous ne cesserons de le dire, le gouvernement avait demandé à la Chambre, — et la Chambre avait presque l'air de l'en presser, — si le gouvernement avait demandé ce qui était nécessaire, si deux régiments de légion étrangère, par exemple, avaient été commandés pour partir, si l'on avait fait savoir si on voulait en finir et en finir vivement, l'effet produit au Dahomey, où l'on est bien renseigné, semble-t-il, eût été tout différent.

Le gouvernement ne l'a pas jugé ainsi, il porte donc la pleine responsabilité d'une affaire maladroitement engagée!

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

LE VOYAGE DE M. DE FREYCINET

Paris, 22 avril. M. de Freycinet est parti, ce matin, à 8 heures, pour Lille, où il va examiner les travaux de défense qui ont été organisés pour assurer la protection de notre frontière du Nord.

De Lille, le ministre compte se rendre à Maubeuge qui, dans ces dernières années, a été transformé en camp retranché.

M. de Freycinet est accompagné du lieutenant-colonel de Lamoignon, du commandant Boelle et des capitaines Mugnier et d'Esperet, ses officiers d'ordonnance.

Lille, 22 avril.

M. de Freycinet, ministre de la guerre, a été reçu à la gare par le préfet du Nord, le général Loizillon, commandant le 1er corps d'armée, les généraux et officiers supérieurs de la garnison. Le 43e de ligne, en armes, faisait la haie de la gare à l'hôtel Jean. Une foule très nombreuse se pressait au passage de M. de Freycinet. La musique a joué la Marseillaise au moment où M. de Freycinet est monté en voiture.

Le ministre de la guerre offre ce soir, à sept heures et demie, un grand dîner au préfet et aux généraux.

Lille, 22 avril.

M. de Freycinet a passé son après-midi à visiter les forts de Bondues, Marchennes, Fiers, ainsi que l'hôpital militaire. A sa sortie, il a été acclamé par les cris de: « Vive l'armée! Vive M. de Freycinet! » puis il s'est rendu à l'hôtel de l'Europe.

Ce soir, aura lieu un grand dîner à cet hôtel, offert par le ministre aux officiers supérieurs, auquel assisteront le préfet du Nord, et M. Géry-Légrand, sénateur-maire de Lille.

LES ANARCHISTES

43 ARRESTATIONS

Paris, 22 avril.

Des mandats d'arrêt ont été lancés hier contre un certain nombre d'anarchistes.

Ces mandats ont été remis cette nuit à 50 commissaires de police, et ce matin, dès le jour, ces magistrats se présentaient aux domiciles des 70 anarchistes dont nous parlons.

Sur ce nombre, 43 individus ont été arrêtés; le reste n'a pu être encore trouvé.

Voici les noms des 43 personnes:

- A Paris: Renaud, 113, rue Ménilmontant; Pouget, 24, rue Veron; Ricois, 204, rue Saint-Antoine; Leboucher, 75, boulevard de la Villette; Duprat, 6, rue Coquelet; Couchot, 28, boulevard Sébastopol; Cabot, 33, rue des Trois-Bornes; J.-B. Gilles, 9, rue Vicq-d'Azir; Marie Constant, 19, rue Maître-Albert; Brunet, 71, rue Louis-Blanc; Fauvet, 24, rue Ramey; Letellier, 15, rue Beaunier; Paul Mouchet, 24, rue Charlemagne; Beaufroid, 54, rue du Faubourg-du-Temple; Ch. Laurens, rue des Enviergés; Constant Martin, 3, rue Joquelet; Caratoni, 3, cour de la Métairie; Cottée, 5, rue d'Ormesson; Louiche, 253, boulevard Péreire; Gaillet, passage de la Reuss.

A Saint-Ouen: Gallan père, Galland fils, Fernin Ocrin, rue Vergniaud, Berney et Claumann.

A Clichy: Henri Ferrière.

A Saint-Denis: Duhaillon, J.-B. Broeks, Ernest Broeks, Bribie, Kilchenstein, Heurteaux, Ségard, Boutteville, Salis.

A Levallois: Hébert, Marchand, Collet.

A Puteaux: Jourdan.

A Choisy-le-Roi: P.-P. Babouin, V. L. Babouin.

A Montreuil: E. Méreaux.

Tous ces individus sont poursuivis en vertu des articles suivants du Code pénal qui visent les associations de malfaiteurs.

Art. 265. — Toute association de malfaiteurs envers les personnes ou les propriétés, est un crime contre la paix publique.

Art. 266. — Ce crime existe par le seul fait d'organisation de bandes ou de correspondance entre elles et leurs chefs ou commandants ou convention tendant à rendre compte ou à faire la distribution ou le partage du produit des méfaits.

Art. 267. — Quand ce crime n'aurait été accompagné ni suivi d'aucun autre, les auteurs, directeurs de l'association et commandants en chef ou en sous-ordre de ces bandes seront punis de travaux forcés à temps.

Un Incident comique

Un incident comique s'est produit chez un anarchiste.

Le commissaire de police ayant demandé qu'on ouvrit au nom de la loi, la porte de la chambre à coucher où il savait que l'individu qu'il cherchait devait se trouver, entend une voix qui s'écrie: « Pincés! »

Un brouhaha succède à cette exclamation, mais on n'ouvre pas la porte. Le commissaire de police renouvelle sa question. Enfin, une femme se présente toute tremblante et demande ce qu'on veut.

— Votre mari, dit le commissaire, que je recherche en vertu d'un mandat d'arrêt.

— Mais il n'est pas ici, répond la femme tout interloquée.

— Vraiment! réplique le commissaire; et cette voix d'homme que j'ai entendue tout à l'heure?

— Et sur ces mots il entre dans la chambre à coucher et se dirige vers le lit où il trouve un homme bloffi.

— Ah! vous voilà, lui dit-il. Ce n'est pas la peine de vous cacher.

— Mais je ne suis pas l'homme que vous cherchez. Je ne suis pas le mari de madame, ajoute-t-il, en désignant la femme, témoin fort embarrassé de cette scène.

— Et qui êtes-vous donc?

— Je suis un de ses amis.

La femme toute confuse intervient alors.

— Je vais vous dire, monsieur le commissaire, mon mari est parti hier...

— Et vous l'avez remplacé en toute hâte par un autre? C'est entendu.

Et l'épouse infidèle hoche la tête en signe d'assentiment.

Mais le commissaire était un peu incrédule et ce n'est que lorsqu'il a été certain de l'identité du pseudo-mari qu'il a consenti à le relâcher.

Une Arrestation mouvementée

A Saint-Denis, une arrestation a donné lieu à des incidents, celle d'un nommé Heurteaux, demeurant rue Canal.

Heurteaux, qui est âgé d'une trentaine d'années, marié et père d'un enfant, est employé dans une fabrique. Son caractère très violent s'était déjà manifesté au cours des perquisitions qui avaient été faites récemment à son domicile.

Quand le commissaire de police chargé de l'arrêter s'est présenté chez lui, ce matin à 5 heures, accompagné de deux agents, Heurteaux a protesté d'abord contre l'heure matinale à laquelle on procédait à son arrestation.

— Vous n'avez pas le droit, a-t-il dit, d'entrer chez moi avant six heures du matin.

Avant ensuite reconnu l'inexactitude de cette assertion, il ajouta en s'adressant au commissaire de police:

— Vous venez de me montrer votre écharpe, mais cela ne me suffit pas pour attester votre identité. Si vous ne me montrez pas votre médaille, je refuse de vous suivre.

Le commissaire ayant exhibé sa médaille, Heurteaux répliqua:

— Eh bien maintenant employez la force pour m'emmener, car je refuse de vous suivre volontairement.

Les deux agents qui accompagnaient le commissaire de police durent engager contre l'anarchiste une lutte assez vive pour le maîtriser et lui attacher les bras.

Il poussa des cris terribles qui avaient réveillé tous ses voisins. En route, il continuait à crier: Vive l'anarchie! et interpellait les ouvriers qui se rendaient à leur travail.

A son domicile, on a trouvé une foule de journaux et de brochures anarchistes,

des manuscrits d'appel à l'armée, etc., qui ont été saisis par le commissaire de police.

Au journal « La Révolte »

Ce matin, à 5 heures, une perquisition a été opérée dans les bureaux du journal La Révolte, 140, rue Mouffetard.

La correspondance et des mandats ont été saisis; des lettres ont été interceptées chez le concierge.

A AMIENS

Amiens, 22 avril.

Le parquet et la police ont procédé, ce matin à 5 heures, à l'arrestation de huit anarchistes.

De son côté, la gendarmerie a procédé à l'arrestation d'un anarchiste de la commune de Salouel. C'est un marchand de légumes du nom de Calais.

A SAINT-QUENTIN

Saint-Quentin, 22 avril.

En vertu de mandats d'amener décernés par le parquet et par le juge d'instruction et sur des ordres venus hier soir de Paris, des perquisitions ont été opérées chez 21 anarchistes.

LA GUERRE AU DAHOMÉY

Les mesures prises par le ministre de la marine. — Le colonel Dodds. — Un démenti formel. — L'envoi des renforts.

Paris, 22 avril.

M. Cavaignac a mandé à Paris le colonel Dodds, de l'infanterie de marine, avec lequel il veut s'entretenir, et à qui il se propose de confier la direction des opérations du Dahomey.

Le colonel Dodds, qui se trouve actuellement à Toulon, a été commandant supérieur des troupes au Sénégal. Il connaît fort bien le Dahomey.

Le ministre de la marine prend les dispositions nécessaires pour mettre en état de défense Kotonou et les positions qui commandent Whidah. Nos troupes ne s'y livreront à aucun acte offensif.

Disons, à ce propos, qu'il est complètement inexact que l'on ait reçu hier une dépêche annonçant la prise de Porte-Novo par les Dahoméens. Cette information est fautive en tous points.

L'administration des colonies nous communique la note suivante: « On sait que des renforts composés de tirailleurs sénégalais ont été envoyés sur la côte du Bénin; l'expédition de ces renforts s'est faite en exécution des ordres donnés par l'administration des colonies à la première nouvelle des intentions hostiles du roi de Dahomey; ces hommes, aussitôt réunis et armés par le gouvernement du Sénégal, ont pris passage sur le premier courrier régulier touchant Dakar à destination du golfe de Bénin, la Ville de Ceara, des Chargeurs réunis.

Quant à l'avis de la Brandon, aujourd'hui au Dahomey, à l'Ardenne et au Héron, ce sont des bâtiments qui sont mis par la marine à la disposition de l'administration des colonies et qui dépendent des stations navales du Sénégal et de la Guinée française. Ces bâtiments ont également reçu du département des colonies, dès la première heure, l'ordre de se préparer à concourir à la défense de nos postes de la côte du Dahomey.

NOUVELLES DU TONKIN

Marseille, 22 avril.

Le paquebot français l'Océus, courrier de la Chine et du Japon, est arrivé la nuit dernière avec deux cent deux passagers.

Les journaux du Tonkin arrivés par ce paquebot contiennent les renseignements suivants:

On annonce la mort du docteur Rabère, bassin d'eau jaillissante. A droite et à gauche, en revenant vers le palais, on rencontrait le rond-point de Mercure et le rond-point de Diane, entourés de massifs d'arbrisseaux. Derrière le bassin se trouvait le quinconce de tilleuls, entre les deux grandes pelouses.

L'aile orientale du palais, plus considérable que celle qui fut construite plus tard le Théâtre-Français, sur l'emplacement de la célèbre galerie de Mansard, se terminait par un pignon à fronton qui portait cinq fenêtres de façade sur le jardin. Ces fenêtres regardaient le rond-point de Diane. Le cabinet de travail du régent était là.

Le grand théâtre, qui avait subi fort peu de modifications depuis le temps du cardinal, servait aux représentations de l'Opéra. Le palais proprement dit, outre les salons d'apparat, contenait les appartements d'Elisabeth-Charlotte de Bavière, princesse palatine, duchesse douairière d'Orléans, seconde femme de Monsieur; ceux de la duchesse d'Orléans, femme du régent, et ceux du duc de Chartres. Les princesses, à l'exception de la duchesse de Berri et de l'abbesse de Chelles, habitaient l'aile occidentale, qui allait vers la rue de Richelieu.

L'Opéra, situé de l'autre côté occupait une partie de l'emplacement actuel de la cour des Fontaines et de la rue de Valois. Il avait ses derrière sur l'enclos des Bons-Enfants. Un passage, connu sous le nom de galant de cour aux Ris (ou Court Ory) séparait l'entrée particulière de ces dames des appartements du régent. Elles jouissaient, à titre de tolérance, du jardin du palais.

La suite à demain.

Feuilleton de L'ECHO DE LYON 23 avril 42

Le Bossu OU LE PETIT PARISIEN

TROISIÈME PARTIE LES MÉMOIRES D'AURE

Le bossu montra du doigt la chambre où dona Cruz était sortie quelques minutes auparavant. — Il y a là une jeune fille, dit-il. — Encore! s'écrièrent à la fois Cocardasse et Passepoil. — Et ce dernier pensa tout haut: — L'autre litière! — Cette jeune fille, poursuivait le bossu, achève de s'habiller. Elle va sortir par cette porte, comme l'autre. Cocardasse désigna d'un coup d'œil la lampe rallumée. — Elle nous verra, dit-il. — Elle nous verra. — Alors, que ferons-nous? demanda le Gascon. — Je vais vous le dire: vous aborderez la jeune fille franchement, mais respectueusement. Vous lui direz: « Nous

sommes ici pour vous conduire au bal du palais. »

Il n'y avait pas un mot de cela dans nos instructions, fit observer Passepoil.

Et Cocardasse ajouta: — La jeune fille nous croira-t-elle? — Elle vous croira, si vous lui dites le nom de celui qui vous envoie. — Le nom de M. de Gonzague? — Non pas! Et si vous ajoutez que votre maître l'attendra, minuit sonnant, souvenez-vous bien de cela, dans les jardins du palais, au rond-point de Diane.

— Avons-nous donc deux maîtres à présent, sandiéou? s'écria Cocardasse. — Non, répondit le bossu, vous n'avez qu'un maître, mais il ne s'appelle pas Gonzague.

Le bossu, disant cela gagna l'escalier tournant. Il mit le pied sur la première marche.

— Et comment s'appelle-t-il notre maître? interrogea Cocardasse, qui faisait de vains efforts pour garder son insolent sourire; Esopé II, sans doute? — Ou Jonas? balbutia Passepoil.

Le bossu les regarda; ils baissèrent les yeux. Le bossu prononça lentement: — Votre maître se nomme Henri de Lagardère!

Ils frémirent tous deux, et parurent soudain rapetissés.

— Lagardère! firent-ils de la même voix sourde et tremblante. Le bossu monta l'escalier. Quand il fut en haut, il les regarda un instant courbés et domptés; puis il dit ces seuls mots:

— Marchez droit! Et il disparut.

— Aie! fit Passepoil quand la porte du haut fut refermée.

— As pas pur! grommela Cocardasse, nous avons vu le diable.

— Marchons droit, mon noble ami. — Capédiéou! soyons sages comme des images, et marchons droit. Figure-toi, se reprit le Gascon, que j'avais cru reconnaître...

— Le petit Parisien? — Non, la jeune fille, celle que nous avons mise en chaise, pour la gentille bohémienne que j'ai vue là-bas, en Espagne, au bras de Lagardère.

Passepoil poussa un cri: la chambre d'Aurore venait de s'ouvrir.

— Qu'est-ce donc? fit le Gascon en frissonnant.

Car tout l'épouvantait désormais.

— La jeune fille que j'ai vue au bras de Lagardère, là-bas, en Flandre! balbutia Passepoil.

Aurore était sur le seuil.

— Flore! appela-t-elle, où donc est-elle? — Cocardasse et Passepoil, tenant à la main leurs lanternes, s'avancèrent, l'échine courbée. Leur détermination de marcher droit s'enracina de plus en plus.

C'étaient, du reste, deux laquais du plus magnifique modèle, avec leurs épées en verrouil Bien peu de suisses de paroisses auraient pu lutter avec eux pour l'aisance et la bonne tenue. Aurore était si délicieusement belle sous son costume de cour, qu'ils restèrent en admiration devant elle.

— Où est Flor? est-ce que la folle est partie sans moi?

— Sans vous, renvoya le Gascon comme un écho.

Et le Normand répéta: — Sans vous!

— Aurore donna son éventail à Passepoil, son bouquet à Cocardasse. Vous eussiez dit qu'elle avait eu de grands laquais toute sa vie.

— Je suis prête, dit-elle, partons!

Les échos: — Partons!

— Partons!

Et, au moment de monter en chaise: — A-t-il dit où je le retrouverais? demanda Aurore.

— Au rond-point de Diane, murmura Cocardasse avec une voix de ténor.

— A minuit, acheva Passepoil.

On partit. Par-dessus la chaise qu'ils accompagnaient, la lanterne à la main, Cocardasse junior et frère Passepoil échangeaient un dernier regard. Ce regard voulait dire: « Marchons droit! »

L'instant d'après, on eût pu voir sortir, par la porte de l'allée qui conduisait à l'appartement de maître Louis, un petit homme noir qui longea la rue du Chantre en trotinant.

Il traversa la rue Saint-Honoré au moment où le carrosse de ce bon M. Law allait passer, et la foule se moqua bien de sa bosse. De ces moqueries, le bossu ne semblait point beaucoup se soucier. Il fit le tour du Palais-Royal et entra dans la cour des Fontaines.

léans, régent de France, avait son cabinet de travail. Le bossu frappa d'une certaine sorte. On lui ouvrit aussitôt, et, du fond d'un corridor noir, une grosse voix s'éleva:

— Ah! c'est toi, Riquet à la Houppe, dit-elle, monte vite, on t'attend!

QUATRIÈME PARTIE

LE PALAIS

médecin des colonies, chef infirmier de l'ambulance de Cao-Bang, qui aurait succombé à un accès de fièvre pernicieuse.

A Yen-Bai, la situation politique s'est notablement améliorée pendant la durée du mois écoulé.

Les grandes bandes, désorganisées à la suite des opérations de la colonie du Haut-Fluou, ont presque complètement évacué le pays compris entre le Song-Chay et le Fluou-Rouge, depuis la ligne de Trai-Hut et Luc-An-Chau jusqu'à celle de Yen-Bai-Phu-An-Binh.

Les réparations de Lang-Huong, Lang-Chap et Ngai-Cai ont été détruites et l'effort moral et matériel produit se fait déjà sentir.

Il reste toutefois, dans cette même région, plusieurs petites bandes. Ces débris ont été activement pourchassés et n'arriveront sans doute pas à se grouper d'ici quelque temps.

La création d'un poste à Dong-Lam rendra ces résultats durables.

Les grands chefs sont remontés plus au nord et se trouvent dans les environs de Nhe-Do et de Yen-Binh-Xa.

Depuis la dernière colonne et la destruction de son repaire à Khe-Not, la bande du Phong-Du ne fait plus parler d'elle. Elle n'a toutefois pas quitté le pays.

Le mouvement commercial, avec l'extérieur, qui n'avait atteint que 6,880,000 fr. pendant le quatrième trimestre de 1890, s'est élevé, cette année, à 11,537,000 fr. et la valeur des exportations est de près de 400,000 fr.

Depuis longtemps, les statistiques douanières n'avaient accusé un aussi heureux résultat, dû en totalité à une exportation de riz considérable.

Si la récolte pendant tient ses promesses et si la prochaine récolte est aussi belle que celle de l'année dernière, il y a tout lieu d'espérer que, pendant l'exercice 1892, les transactions prendront une importance plus grande encore.

Informations Politiques

Paris, 22 avril.

NOMINATION ADMINISTRATIVE

M. Brisac, précédemment nommé sous-préfet à Calvi et non installé, est nommé sous-préfet à Mauriac en remplacement de M. Renard, qui va à la sous-préfecture de Calvi.

M. D'ORMESSON A LONDRES

Plusieurs journaux ont annoncé que le comte d'Ormesson, directeur du protocole, était parti pour l'Angleterre afin de préparer les détails du voyage prochain que le président de la République ferait à Londres.

Cette nouvelle est inexacte; le voyage de M. d'Ormesson a un caractère absolument privé.

LE CHOLÉRA A PARIS

Paris, 22 avril.

La Libre-Parole, le nouveau journal de M. Edouard Drumont, publie l'information suivante, que nous reproduisons sous les plus expresses réserves :

Une épidémie cholériforme, qui a pris naissance à la maison de mendicité de Nanterre, s'est étendue à la banlieue de Paris et a gagné notamment Courbevoie, où plusieurs cas, dont deux suivis de mort presque foudroyante, ont été signalés.

La Libre-Parole affirme, en outre, que trois cas de choléra suivis de décès ont été constatés mercredi dernier à l'hôpital Beaujon, à Paris :

On croit, ajoute ce journal, et il est probable, en effet, que cette épidémie est simplement le choléra nostras, mais on n'en est pas absolument certain.

Une des victimes, âgée de soixante-dix ans, arrivait de la maison de mendicité de Nanterre.

Une infirmière de l'hôpital Beaujon et le commissariat de police nous ont confirmé l'exactitude de ces faits.

On lit dans le Temps :

Un journal a annoncé que la direction de l'assistance publique avait été informée que trois cas de choléra venaient de se déclarer à l'hôpital Beaujon, M. Conerardi, chef de bureau de la division des hôpitaux et hospices, service qui concentre les renseignements relatifs aux diverses maladies signalées dans les hôpitaux, nous a déclaré que jusqu'aujourd'hui il n'avait pas reçu le moindre rapport corroborant ce dire.

Le Congrès des Employés de Chemins de fer

Paris, 22 avril.

Le congrès des employés de chemins de fer s'est occupé aujourd'hui du projet de loi de M. Maurice Faure, sur les caisses de retraite.

Il s'approuvent, en somme, l'esprit de ce projet et n'en ont rejeté les articles 1 et 3 que parce qu'ils avaient déjà voté dans leurs statuts le principe de la retraite proposé par M. Maurice Faure.

Une longue discussion s'est ensuite engagée sur la question de la suppression ou du maintien des économats.

Après un vote par appel nominal, le maintien des économats a été décidé.

M. Prades, l'ex-secrétaire général, fondateur de la chambre syndicale, qui est à la porte, demande à entrer et à fournir des explications.

Un délégué de la province dit : « Si Prades entre, il faut appeler deux gardiens de la paix et le faire conduire au poste. »

Le président de la séance, M. Jean, ne veut pas qu'on admette M. Prades : « Il est radié, dit-il, nous n'avons pas à le recevoir ici; s'il a des explications à donner, qu'il les fournisse au secrétaire général actuel. »

Finalement, par 41 voix contre 7, le congrès est résolu à ne pas écouter M. Prades. Le congrès décide ensuite de retirer de l'ordre du jour la question du 4^e mai.

LE PROCÈS RAVACHOL

Paris, 22 avril.

Menaces aux Jurés

Tous les jurés appelés à siéger dans l'affaire Ravachol ont reçu, hier soir, une lettre signée : « Un délégué du groupe des terroristes » dans laquelle il est dit :

Partisans des doctrines humanitaires, nous sommes donc naturellement bons. Nous ne voulons attaquer que la bourgeoisie, supprimer la propriété et pouvoir enfin vivre en travaillant. C'est notre conscience seule qui nous commande d'agir. Nous n'hésiterons donc devant rien pour arriver à notre but.

Fais donc attention, citoyen juré. C'est tout ce que nous avons à te dire.

Salut et fraternité.

LA CRISE ITALIENNE

Paris, 22 avril.

Une dépêche de Rome à un journal du matin dit, au sujet de la crise, que l'opinion générale est que ce sont les pressions exercées par le général Cosenz, par le président du Sénat et d'autres personnages qui ont fait pencher la balance en faveur des dépenses militaires.

On télégraphie de Rome que, selon le *Diritto*, le *Monteur de Rome* et d'autres journaux, le monde politique juge sévèrement l'attitude de M. di Rudini, qui, en provoquant la crise, n'a pas su la résoudre et a fait preuve de peu de tact et de prévoyance politique. Ils constatent que la crise actuelle aura eu le résultat irréparable de mettre en pleine lumière les gâchis et les difficultés inextricables au milieu desquels se débat l'Italie.

Selon le *Messaggero*, le conseil des ministres a arrêté hier la déclaration annonçant la démission de M. Colombo et sur laquelle il demandera à la Chambre de voter une décision.

Le même journal ajoute que si le cabinet avait consenti les réductions proposées par le général Ricotti, le général Cosenz aurait donné sa démission.

Le *Popolo Romano* déplore la solution de la crise intervenue et dit que M. di Rudini a dû se tirer.

Rome, 22 avril.

Le *Popolo Romano* dit que dans le conseil tenu hier soir, les ministres ont arrêté les mesures à prendre pour couvrir le déficit de 30 millions; il y serait pourvu par des réformes sur les pensions, par des taxes sur les successions, et par la création d'une régie des allumettes. Ces mesures donneraient 15 millions; les 15 autres millions seraient obtenus au moyen d'économies à réaliser même sur le budget de la guerre.

Pour faire face aux dépenses militaires extraordinaires, on réduirait dans une forte proportion les dépenses relatives à l'Afrique, on diminuerait l'effectif des troupes d'occupation qui seraient concentrées à Massouah, on retarderait en outre l'appel du contingent, et on établirait une taxe militaire.

AU VÉNÉZUELA

Un navire français attaqué à coups de fusil. — Les insurgés

New-York, 22 avril.

Une dépêche de Panama venue par la voie de Galveston à la date du 21, dit que le vapeur français *Canada*, provenant de la Guayra, est arrivé à Puerto-Cabello le 13 courant dans la soirée. Il s'apprêtait à jeter l'ancre à trois cents mètres du rivage lorsque les autorités lui donnèrent l'ordre de s'arrêter.

Le capitaine du *Canada* fit immédiatement machine en arrière, mais avant qu'il eût pu s'arrêter, environ vingt-cinq coups de fusil Remington furent tirés contre le pont où se trouvaient le capitaine et les autres officiers.

Il n'y eut personne de blessé. Le consul français a protesté. Les autorités ont présenté des excuses et ont déclaré que l'attaque du navire était le résultat d'une erreur.

Les troupes du gouvernement sont concentrées à Valencia et à Puerto-Cabello. Les insurgés se disposent à avancer sur Caracas et à attaquer Valencia et Puerto-Cabello.

Le double Assassinat de Sautron

Nantes, 22 avril.

Un double assassinat a été commis hier pendant la nuit dans la petite commune de Sautron, près de Nantes, et a jeté la consternation dans le pays.

Au milieu du bourg, sur le chemin qui descend vers Couéron, dans une maison de belle apparence entourée d'un vaste jardin, habitait une vieille dame, la propriétaire, Mme Rose Paillasson, veuve Martin, âgée de quarante-deux ans, et sa bonne, Céleste Gicquaud, âgée de quarante-trois ans.

Mme veuve Martin passait pour riche, son mari, décédé il y a dix-huit mois à l'hospice d'aliénés de Saint-Jacques, où il était interné depuis vingt ans, lui ayant laissé toute sa fortune.

La vieille dame, paralytique, se promenait rarement dans le bourg, appuyée sur une canne, et n'avait d'autres relations qu'un demi-frère, M. Gicquaud, et ses voisins, la famille de M. Menet, facteur-boîtier de la localité.

La petite Louise

La femme et la fille de M. Lenet étaient pleines de prévoyance pour la bonne dame qui leur rendait leur affection et avait pris tout particulièrement en amitié la petite Louise Lenet, âgée de 4 ans, et fort intelligente.

Cette dernière ne manquait jamais, à peine avertie, de traverser le jardin qui sépare l'habitation de ses parents de celle de Mme Martin pour aller « dire bonjour à la dame » et embrasser la bonne vieille qui la choyait et la comblait de friandises comme une vraie maman Gâteau.

C'est la petite Louise qui devait la première donner l'éveil et faire découvrir le triste drame.

A neuf heures et demie, en allant rendre sa visite habituelle, l'enfant fut effrayée de trouver la chambre encore plongée dans l'obscurité et, n'osant y pénétrer, elle courut avertir sa mère de ce fait anormal.

Découverte des Victimes

A l'appel de leur petite fille, M. et Mme Lenet accoururent et firent tomber à la renverse en présence du spectacle affreux qu'ils découvrirent une fois les volets ouverts :

Une vieilleuse brûlait encore sur une table placée au pied du lit de fer où reposait Mlle Céleste Gicquaud. De ce lit, des sanglots, des soupirs, des plaintes étouffées s'échappaient.

De l'enquête commencée par M. Delambre et continuée par M. Morel, juge d'instruction, il résulte que personne dans la bourgade n'a entendu de bruit insolite pendant la nuit.

On croit, d'après l'autopsie du cadavre de Mme Martin, qu'elle a été frappée de deux coups terribles de la barre de fer pendant qu'un complice lui tenait les bras, sur lesquels on a relevé des traces d'ecchymoses.

Les assassins ont dû passer par-dessus le mur de clôture, pénétrer dans le jardin et entrer dans la maison par une lucarne du grenier.

Détail dénotant un sang-froid et un cynisme rare de la part de ces misérables : ils ont pris le temps de manger des pommes qui se trouvaient sur le plancher et ils en ont emporté, car on en a retrouvé sur le petit chemin par où ils ont dû sortir !

On a découvert des traces de sang près d'une ruelle conduisant au domicile du docteur Rapin, mais à part ces vagues indices et les instruments trouvés sur le théâtre du crime, rien n'est encore venu éclairer les magistrats qui continuent leur enquête et espèrent bien faire la lumière sur ce drame horrible et mystérieux.

DEPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — Foire aux chevaux. — Une nouvelle foire aux chevaux aura lieu à Villefranche le jeudi 3 mai prochain.

Comme pour les foires précédentes, les primes, s'élevant à la somme de 135 francs, seront distribuées aux propriétaires des produits qui rempliront les conditions arrêtées par la municipalité.

Le jury commencera ses opérations à dix heures précises.

Il ne sera perçu aucun droit d'attache ni de stationnement sur l'emplacement de la foire, qui se tiendra place Claude-Bernard.

MM. les éleveurs et propriétaires rencontreront une cordiale réception de la part de la population et trouveront tout le confort désirable pour l'emplacement de leurs chevaux.

L'Arbresle. — Conférence. — Une grande conférence électorale aura lieu samedi 23 avril, à 8 heures du soir, salle du café du Commerce.

Les orateurs traiteront des élections municipales et du 4^e mai.

Il sera perçu une entrée de 10 cent.

Parti ouvrier. — Les adhérents au groupe du parti ouvrier de l'Arbresle sont convoqués à une réunion générale qui aura lieu le lundi 26 courant, à 8 heures précises du soir, salle Durand.

Tarare. — Arrestations. — La gendarmerie et la police de Tarare, en vertu de mandats d'amener délivrés par M. le juge d'instruction de Villefranche, qui est venu lui-même sur les lieux, ont opéré les arrestations suivantes : Pierre-Marie Ferrin, Pierre Condars, Guillaume Frémont, Silvain Besault, Jean-Marie Sonneroy-Bouillon, Jacques Buffard, Auguste Kopsang, seront poursuivis en cour d'assises, en vertu de l'article 265 du code pénal.

Le conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira en séance publique à l'Hôtel de Ville, le lundi 25 courant, à 8 heures du soir.

Ordre de la réunion. — 1^o Autorisation de l'emploi en régie de divers articles des budgets de la ville, des hospices et du bureau de bienfaisance; 2^o liste des jeunes gens non imposés à la taxe militaire; 3^o travaux de l'école de la rue Radisson; 4^o chemin de Pierre-Barnoud, avis sur l'enquête; 5^o affaires diverses.

Ampuis. — Comité républicain. — Les électeurs républicains de la commune d'Ampuis sont priés d'assister à la réunion publique qui aura lieu dimanche 24 avril, à 3 heures 1/2 du soir, salle Dubois.

Vol. — Des malfaiteurs inconnus ont fracturé la porte de la maisonnette du champ d'expériences appartenant à M. Julien Gomot, propriétaire à Ampuis, les malfaiteurs n'y ont trouvé qu'une veste appartenant à M. Joseph Leymain, du Vagnot.

Neuville. — Avis. — Le maire de Neuville, conseiller d'arrondissement, souhaite au nouveau conseil union, cordialité, sympathie et plus d'assiduité aux séances.

Il ne se représente pas devant les électeurs et refuse formellement toute candidature aux élections municipales.

Libre-Pensée. — A l'entournement civil du citoyen Triboulet, une quête faite au profit de la Libre-Pensée a rapporté 16 francs 80 centimes.

Nous remercions les généreux donateurs.

Oullins. — Vol. — Dans la nuit d'hier des malfaiteurs ont brisé une chaîne tenant amarrée une embarcation.

Celle-ci portait le n^o 228 et se trouvait près du pont de l'Izéron.

phér la liste ouvrière aux élections municipales et à prendre part, pacifiquement, à la manifestation du 4^e mai; ils remercient, en outre, l'orateur qui a bien voulu leur apporter sa parole éclairée.

Classé 1887. — Les jeunes gens de la classe 1887 sont invités à se rendre au café Barbyon, faubourg d'Egarande, où aura lieu, demain dimanche, 24 courant, à trois heures du soir, une réunion dans le but d'organiser un banquet.

Saint-Joseph. — Réunion électorale. — Les électeurs du quartier de Combeplaine, appartenant à la commune de Saint-Joseph, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu au café Perrot, à trois heures du soir, demain dimanche, 24 courant, en vue de désigner des candidats aux élections municipales du 4^e mai.

DRÔME

Valence. — Cour d'assises de la Drôme. — La session de la cour d'assises s'ouvre lundi; voici la liste des jurés :

Jurés titulaires. — Elisée-Louis Massis, retraité à Saint-Paul-trois-Châteaux. — Emile Raffin, propriétaire à Marignac. — Eugène Dumas, propriétaire à Savasse. — Eugène Eucary, fabricant de chaussures à Romans. — Louis-Arthur Leybraud, propriétaire à Loriol. — Jean-Louis-Auguste Rolland, maire à Vassieux. — Louis-Gabriel Simian, tailleur d'habits à Mirmande. — Louis-Denis Rousseau, entrepreneur à Bourg-lès-Valence.

Antoine Tayan, propriétaire à Saillans. — Jean-Joseph Brun, cultivateur à Mardindol. — Simon Sural, propriétaire à Montvendre. — Henri Bonnet, boucher au Buis. — Jean-François-Hyp-Ruzan, ancien avoué à Valence. — Félix Roux, receveur des postes en retraite à Valence. — Marie-François-Xavier Taillade, maire à Pierrelatte. — Frédéric Robin, propriétaire à Saint-Paul-lès-Romans. — Alphonse Rozier, rentier à Albon. — Victor Popon, propriétaire à Erome. — Aimé Bernard, cultivateur à la Rochette. — Jean-Pierre Marre, propriétaire à Valaurie.

Jurés suppléentaires. — Auguste-Louis Allibert, maître d'hôtel à Valence. — Jean-Pierre Meffre, comptable à Valence. — Louis-Henri Eynard, comptable à Valence. — Joseph Meunier, négociant à Valence.

Fêtes maçonnes. — Dimanche 24 avril aura lieu les banquets et fête solennelle de la Loge maçonnes de Valence.

Théâtre. — La représentation de *Guillaume Tell* avait attiré hier soir, à notre théâtre, un nombreux public et les brillantes et élégantes toilettes.

M. Bérard, dans le rôle de Guillaume Tell, a été fort applaudi.

La troupe de notre saison d'opéra est des mieux choisies. La direction de M. Valcour-Bérard ne laisse rien à désirer, d'ailleurs les Valentinis ont repris avec entrain le chemin du théâtre.

Dimanche sera interrompé l'opéra de Meyerbeer : les *Huguenots*, grand opéra en cinq actes.

Etoile. — Maire et receveur des postes. — Nous apprenons qu'en mars dernier, un marchand forain passait dans cette localité avec sa femme, en état de grossesse très avancée. Se sentant plus fatiguée, la femme de ce marchand évoqua son mari auprès du maire, M. Sausse, pour le prier de lui permettre de mettre sa femme à l'hospice afin d'y faire ses couches, en payant, bien entendu.

M. Sausse, qui cependant était chez lui, fit répondre par M. Sausse : « Qu'il était absent et que, du reste, cela ne le regardait pas. »

La population a été justement indignée de ces procédés barbares dignes d'un autre âge. Mais ce n'est pas tout. Si nous en croyons ce qui nous a été raconté à ce sujet, le marchand forain en question aurait eu une dépêche à envoyer à Aix pour demander des langes pour le nouveau né et se serait adressé à M. Armand, receveur de poste. M. Sausse, le maire d'Etoile, entrant au bureau à ce moment, M. Rabat, le marchand forain en question, qui avait sur le cœur le refus de la mairie demanda à M. le maire s'il était bien vrai que la veille il fut absent. M. Sausse, du haut de sa grandeur, répondit : « Vous me faites l'effet d'un faiseur d'embaras ». Recherchant sur moi-même le maire, le sieur Armand ajouta : « (Etoile) vous me faites l'effet d'un voyou » (Etoile).

Il ne fait pas bon dans les terres de M. Sausse et dans la principauté de M. Armand, d'être un modeste brave homme et d'avoir une femme en train d'accoucher !

C'est égal, voilà une drôle de façon administrative d'aider à la repopulation de la France.

ISERE

Vienne. — Vol. — Un vol de 15 kilos environ de saucissons et jambons a été commis au préjudice de M. Mognat, charcutier, rue Victor-Faugier.

Les voleurs, restés inconnus, ont pénétré dans le magasin par un fenêtre donnant sur la Gare.

Conseil municipal. — On nous annonce pour ce soir, à 8 heures, à l'Hotel de Ville, une réunion extraordinaire et publique du conseil municipal. Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à y assister; l'ordre du jour contient diverses questions et notamment le compte rendu de l'administration municipale du mois de septembre 1886 fin avril 1892.

Nous donnerons demain le compte rendu de la séance.

Théâtre (tournée artistique et littéraire). — Le lundi 25 avril, M. Jules Rivey et sa troupe donnera une seule représentation des *Jeux de l'Amour et du Hasard*, comédie en trois actes de M. Marivaux, et les *Voltes arabes*, comédie en trois actes de Reynard, spectacle littéraire et classique du répertoire de la Comédie-Française.

Réduction du prix des places pour les élèves les écoles, lycées, collèges, pensions, etc.

Société pour le repeuplement du gibier. — La réunion générale annuelle de cette société a eu lieu jeudi soir, au restaurant Decourt, rue de la Halle.

Le bureau a été renouvelé de la façon suivante; ont été nommés : Président, M. Pellat; vice-président, M. Guigue; trésorier, M. Buthion; et secrétaire, M. Decourt.

Communication aux ouvriers coiffeurs. — Les ouvriers coiffeurs de la ville de Vienne sont invités à assister en masse à une réunion qui aura lieu lundi 25 avril, à 8 heures, au café Perrot, cours Brillier angle de la Grande-Rue.

Objet de la réunion : Formation d'un syndicat et propositions diverses d'intérêt commun.

Mort mystérieuse. — Sous ce titre nous annonçons, hier, la mort tragique du nommé T. Loubet, dans un cabanon de l'hospice de Vienne. Voici le résultat de l'enquête faite par M. Andrieux, commissaire de police.

Le 16 avril au soir, la famille Loubet conduisit ce dernier qui était dans un état de grande surexcitation, à l'hospice de Vienne où il fut admis dans la salle commune des malades.

On dit pendant toute la nuit et la journée du lendemain 17, le surveiller attentivement et tenir les portes fermées. Dans l'après-midi de ce jour, comme il était un peu calmé, on le laissa sortir en ville, il revint vers cinq heures et son état empira sérieusement, il se mit à prononcer des paroles incohérentes et à parcourir la salle avec un couteau ouvert à la main, en faisant des gestes menaçants pour la sécurité des autres malades.

A six heures, on le conduisit dans un cabanon, et la sœur réussit à se faire remettre pendant le trajet le couteau et les allumettes qu'il avait dans sa poche. Mais il paraît qu'il avait conservé quelques allumettes, car un quart d'heure après il mettait le feu à sa pailasse et cherchait à mettre le feu à la maison en promenant sa torche enflammée du haut en bas de la porte. Il réussit même à endommager passablement celle-ci.

Le garçon de pharmacie qui avait été laissé dans le jardin pour veiller sur le malade, aperçut la fumée qui se dégageait de l'imposte, donna l'alarme et on accourut aussitôt. On éteignit ce commencement d'incendie, le malade fut foulé minutieusement, on lui donna quelques soins et vers neuf heures, comme il paraissait plus tranquille, on le laissa seul.

Le lendemain, 18 courant, vers 5 heures du matin, on le trouva mort.

Le médecin de service a constaté que la mort avait été occasionnée par une congestion cérébrale.

La famille, prévenue immédiatement, vit le corps dans la chapelle, remarqua qu'il n'y avait aucune trace de brûlure et ne fit aucune objection.

Terrible accident. — Hier à 3 heures et demie, le nommé Durand, cavalier au 8^e hussards, conduisit le landau de MM. les officiers; il stationnait dans la gare, attendant un lieutenant. Au moment où ce dernier allait monter en voiture les chevaux prirent peur et partirent à fond de train se dirigeant vers la sortie.

Au passage de la grille, les roues de derrière accrochèrent un butte-roues, la voiture fit un bond formidable et l'essieu de derrière fut complètement coupé. Le conducteur ne put maîtriser les chevaux qui, sans ralentir leur allure se dirigeaient vers l'entrée de la caserne d'infanterie. Arrivés près de la porte, le cocher ne perdant pas son sang froid et voulant éviter de graves accidents fit un effort surhumain qui amena franchement les chevaux à droite et brisa net le timon de la voiture.

Alors, les chevaux emballés, se sentant talonnés par le timon qui leur battait les jambes, traversèrent le cours Brillier se précipitant vers la rue Riondet. Heureusement que Durand ne perdit pas la tête et arriva vers le talus qui borde le Rhône, soit que les animaux vissent le danger, soit plutôt par l'énergie du conducteur, les chevaux tournèrent brusquement à gauche et l'avant-train passant sous l'arrière-train fit tourner la voiture, arrêta net les chevaux et précipita le conducteur à 15 mètres environ.

Aussitôt le capitaine X... du 8^e hussards, aidé d'un soldat, transportèrent le malheureux cocher au poste de la caserne d'infanterie où lui donna les premiers soins. Il a eu de graves blessures à la tête et de nombreuses contusions par tout le corps. Les chevaux ont eu très peu de mal.

Notons que grâce au courage, au sang froid et à l'énergie de Durand, on n'a pas eu d'autres accidents à déplorer.

Que serait-il arrivé si, pendant sa présence d'esprit, il eût abandonné ses chevaux emportés sur une des promenades les plus fréquentées de notre ville ?

Velocipédie. — Nous avons le plaisir de constater que M. Michallet, le seul cycliste viennois qui ait affronté les fatigues de la course de 577 kilomètres organisée par le *Lyonnais-Republicain* est arrivé 18^e sur 80 partants, et que sa machine qui sort des ateliers de la maison Coulet de Vienne est la seule qui soit arrivée sans avarie et sans que son pneumatique ait eu besoin d'être rempli.

Grand bal. — Dimanche prochain, au hameau des Guilleumets, grande fête ballatoire donnée par les jeunes gens de l'endroit. A 9 heures du matin, sérénade. A 14 heures, tour du hameau en musique. A 2 heures, tir au lapin, course en sac, course à l'âne et jeux divers. A 4 heures, ouverture du bal. Orchestre nombreux sous une habile direction.

A 8 heures, départ d'un ballon monstre. Illuminations à giorno. Continuation des danses qui se prolongeront bien avant dans la nuit, feu d'artifices, flammes de bengale.

LYON

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 22 avril, 3 heures soir :

Hauteur du baromètre : 769. — Température, + 15°. — Direction du vent : N-N-E. — Maximum de température dans les vingt-quatre heures + 16°. — Minimum de température dans les 24 heures : + 8°.

Situation générale. — Une dépression s'est avancée au Nord de l'Ecosse, et un mouvement secondaire se forme sur la mer du Nord. Les vents du Sud et Ouest soufflent sur la Manche, et la température est en hausse d'une manière sensible.

Dernière heure. — Les fortes pressions se maintiennent sur la France, et une hausse de 50 millimètres a lieu à Valence, 3 à Brest. Le baromètre baisse au contraire de 1 millimètre à Biarritz. Les hauteurs sont de 763 à Nice, 774 à Nantes.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Vent variable, ciel nuageux, temps assez beau.

M. Bérard, député du Rhône, chargé d'une mission diplomatique et commerciale en Egypte et en Turquie, s'embarquera à Marseille le 1^{er} mai.

Les wagons n'ont ni portes, ni banquettes et ne possèdent ni la lumière par de petites fenêtres pratiquées dans la toiture. Chaque voiture présente, peinte sur ses côtés, la croix des ambulances militaires.

ARRESTATIONS D'ANARCHISTES

A LYON

Mercredi soir, M. Ramondenc, chef de la sûreté et les commissaires de police... ont procédé à l'arrestation de cinq anarchistes...

On nous télégraphie de Saint-Etienne : M. Carton, commissaire central, a opéré des perquisitions chez une vingtaine d'anarchistes militants...

On nous télégraphie de Roanne : Des perquisitions ont été faites ce matin, à quatre heures, chez quatorze anarchistes...

On nous télégraphie de Roanne : Des perquisitions ont été faites ce matin, à quatre heures, chez quatorze anarchistes...

On nous télégraphie de Roanne : Des perquisitions ont été faites ce matin, à quatre heures, chez quatorze anarchistes...

On nous télégraphie de Roanne : Des perquisitions ont été faites ce matin, à quatre heures, chez quatorze anarchistes...

On nous télégraphie de Roanne : Des perquisitions ont été faites ce matin, à quatre heures, chez quatorze anarchistes...

On nous télégraphie de Roanne : Des perquisitions ont été faites ce matin, à quatre heures, chez quatorze anarchistes...

On nous télégraphie de Roanne : Des perquisitions ont été faites ce matin, à quatre heures, chez quatorze anarchistes...

On nous télégraphie de Roanne : Des perquisitions ont été faites ce matin, à quatre heures, chez quatorze anarchistes...

On nous télégraphie de Roanne : Des perquisitions ont été faites ce matin, à quatre heures, chez quatorze anarchistes...

On nous télégraphie de Roanne : Des perquisitions ont été faites ce matin, à quatre heures, chez quatorze anarchistes...

On nous télégraphie de Roanne : Des perquisitions ont été faites ce matin, à quatre heures, chez quatorze anarchistes...

On nous télégraphie de Roanne : Des perquisitions ont été faites ce matin, à quatre heures, chez quatorze anarchistes...

On nous télégraphie de Roanne : Des perquisitions ont été faites ce matin, à quatre heures, chez quatorze anarchistes...

On nous télégraphie de Roanne : Des perquisitions ont été faites ce matin, à quatre heures, chez quatorze anarchistes...

On nous télégraphie de Roanne : Des perquisitions ont été faites ce matin, à quatre heures, chez quatorze anarchistes...

On nous télégraphie de Roanne : Des perquisitions ont été faites ce matin, à quatre heures, chez quatorze anarchistes...

On nous télégraphie de Roanne : Des perquisitions ont été faites ce matin, à quatre heures, chez quatorze anarchistes...

On nous télégraphie de Roanne : Des perquisitions ont été faites ce matin, à quatre heures, chez quatorze anarchistes...

On nous télégraphie de Roanne : Des perquisitions ont été faites ce matin, à quatre heures, chez quatorze anarchistes...

On nous télégraphie de Roanne : Des perquisitions ont été faites ce matin, à quatre heures, chez quatorze anarchistes...

On nous télégraphie de Roanne : Des perquisitions ont été faites ce matin, à quatre heures, chez quatorze anarchistes...

On nous télégraphie de Roanne : Des perquisitions ont été faites ce matin, à quatre heures, chez quatorze anarchistes...

On nous télégraphie de Roanne : Des perquisitions ont été faites ce matin, à quatre heures, chez quatorze anarchistes...

On nous télégraphie de Roanne : Des perquisitions ont été faites ce matin, à quatre heures, chez quatorze anarchistes...

On nous télégraphie de Roanne : Des perquisitions ont été faites ce matin, à quatre heures, chez quatorze anarchistes...

On nous télégraphie de Roanne : Des perquisitions ont été faites ce matin, à quatre heures, chez quatorze anarchistes...

On nous télégraphie de Roanne : Des perquisitions ont été faites ce matin, à quatre heures, chez quatorze anarchistes...

On nous télégraphie de Roanne : Des perquisitions ont été faites ce matin, à quatre heures, chez quatorze anarchistes...

On nous télégraphie de Roanne : Des perquisitions ont été faites ce matin, à quatre heures, chez quatorze anarchistes...

On nous télégraphie de Roanne : Des perquisitions ont été faites ce matin, à quatre heures, chez quatorze anarchistes...

On nous télégraphie de Roanne : Des perquisitions ont été faites ce matin, à quatre heures, chez quatorze anarchistes...

lant ou mourir en combattant ! A bas les frontières ! Chez quatre autres, divers écrits de propagande ont été saisis. Les cinq anarchistes ont été arrêtés en vertu d'un mandat d'amener. Monod a déjà été condamné à un an de prison en 1887 pour fabrication de bombes.

M. Gailleton et ses Electeurs

M. Gailleton, maire de Lyon, a rendu compte de son mandat, dans une grande réunion privée, qui a été tenue hier soir à huit heures et demie, dans la salle Indienne, au Théâtre-Bellecour.

Trois ou quatre cents personnes environ ; remarqué : MM. Thévenet, sénateur, Grinand, Rebatel, conseillers généraux, Lavigne, Ballay, Arnoux, Rossignaux, Méra, Debol, Grinand, Despeignes, etc., conseillers municipaux.

A neuf heures, M. Rebatel, président, assisté de MM. Devaux et Mignot assesseurs, Bretonnière, secrétaire, ouvre la séance et donne la parole à M. Gailleton.

DISCOURS DE M. GAILLETON Le maire de Lyon rappelle que c'est pour les élus de la démocratie lyonnaise, une tradition que de venir rendre compte de leur mandat.

Pour lui, il est heureux de paraître devant les mandats et de leur fournir des explications sur sa conduite, en sa double qualité de conseiller municipal et de maire de la ville de Lyon.

Citoyens, on voit toujours dans les journaux, surgir à la veille des élections, des écrits critiquant les actes des élus, je ne m'en plains pas, je crois au contraire que cela est salutaire, car il est bon que les élus ne se laissent pas aller à une douce somnolence, il est au contraire utile que l'on vienne quelque fois troubler leur quiétude.

Citoyens, je vais rapidement examiner avec vous les principaux actes de la gestion municipale.

Je vais prendre chacun des chapitres de la question et dire ce qui a été fait pendant quatre dernières années.

Administration générale. — On n'a pas critiqué les employés des bureaux des maires, et c'est justice, car ce personnel remplit bien ses fonctions. Il est d'ailleurs recruté avec soin.

Octroi. — Pendant ces quatre années, les recettes de l'octroi ont toujours augmenté. Ces augmentations ont été de 225,000 francs en 1888, de 272,000 francs en 1889, de 461,000 francs en 1890, et de 573,000 francs en 1891.

Donc il y a eu chaque année une plus-value sur l'année précédente.

Cette question de l'octroi, une des plus irritantes, a de tout temps, soulevé de vives discussions.

En 1888, lorsque la ville supprima une surtaxe on cria à l'imprudence et on dit partout que la ville vendrait ses recettes diminuer d'un million.

Or, grâce aux augmentations croissantes des recettes, ce million sera bien vite regagné.

En 1888, avant la suppression de la surtaxe, les recettes étaient de 10,700,000 fr., elles sont maintenant de 10,470,000 fr. Il n'y a donc qu'un écart de 230,000 fr. qui sera bien vite comblé.

D'ailleurs la question de la suppression des octrois qui, il y a quelques années, passait pour être irréalisable, est en ce moment sérieusement étudiée, et bientôt, le gouvernement proposera le remplacement de cet impôt inique, en une taxe qui frappera celui qui possède.

Les frais de perception ont été augmentés de 30,000 francs ; sur cette somme 20,000 francs, ont été pris pour élever les traitements des petits employés. C'est là une réforme démocratique, personne, je pense, ne songera à nous blâmer de l'avoir faite.

Emplois. — Le service, sans augmentation de crédits, a été amélioré, comme toujours les pompiers sont admirables de courage et de dévouement.

Cimetière. — Les choses se passent très régulièrement. Le conseil a voté l'acquisition de terrains nécessaires pour agrandir le cimetière de la Guillotière et une somme de 270,000 francs pour la construction d'un four crématoire.

Inspection de la boucherie. — Les services ont été légèrement augmentés. Le crédit fonctionne très régulièrement.

Laboratoire municipal. — Pas d'augmentation.

Fourniture des chiens. — Ce service, quand il était confié à un adjudicataire, a bien fait réclamer. Maintenant qu'il est municipal, les réclamations ont cessé.

Bureau d'hygiène. — Ce bureau a été installé pour centraliser tous les services d'hygiène et assurer les mesures à prendre pour empêcher le développement des maladies contagieuses.

Justice. — Nous avons une augmentation de 126,000 francs. Pour augmenter les services de police, l'Etat nous a pris, sans nous demander notre avis, 69,000 fr. Pour la justice, nous avons dû pourvoir au paiement des indemnités des conseillers prud'hommes dont le nombre a été augmenté.

Architecture. — Augmentation de 90,000 francs pour entretien des édifices municipaux, élévation des traitements de concierges.

Voirie. — Une grosse augmentation de 428,000 fr. pour réparation à la voie publique, construction d'égouts, de trottoirs, éclairage, entretien des ponts, etc.

Instruction publique. — En 1880, ce service nous coûtait 1,290,000 fr. Ce nous coûte actuellement 1,900,000 fr. C'est là une grosse différence, mais je dois faire constater que le traitement et les indemnités accordés aux instituteurs et institutrices se chiffrent par une somme de 560,000 francs.

Beaux-arts. — Augmentation de 270,000 fr., dont 9,000 francs pour les bibliothèques, 18,000 francs pour les animaux du Parc ; 24,000 francs pour les écoles municipales de dessin, et 136,000 fr. pour la subvention du Grand-Théâtre.

C'est là la partie la plus critiquable de l'augmentation.

Assistance publique. — Les crédits ont été surélevés de 412,000 fr. Sur ce chiffre, 50,000 fr. pour distribution de secours à domicile, 47,000 fr. pour les indigents d'Albi, 25,000 fr. pour les épileptiques, 89,000 fr. pour pensions aux vieillards pauvres. On vient en aide à 1,250 malheureux septuagénaires.

On a énormément fait pour les déshérités, créé l'Aspice des Invalides du Travail, l'Asile Maquis-Fournet à la Croix-Rousse, l'orphelinat Chazière pour jeunes filles pauvres. On a également créé la bouchée de pain, ouvert l'Asile de nuit, etc.

Nous estimons que ces dépenses n'ont rien d'exagéré.

de rues, prolongé les avenues de Saxo, du Château, le cours Gambetta, etc. Le conseil a adopté un petit projet améliorant le service des eaux, je ne parle pas du projet du lac d'Anney, le conseil n'ayant pas jugé devoir le voter.

Le quartier Grôlée. — Citoyens, j'arrive au fait le plus important, au plus discuté, je veux parler de la transformation du quartier Grôlée.

Rappelons ce qu'était le quartier Grôlée, il y a quelques années. C'était un endroit malpropre, une cause d'insalubrité, un foyer d'épidémies ; aussi le jeter à bas a été une œuvre méritoire.

De plus, ça a été une bonne opération pour les habitants du centre de la ville. En créant de belles maisons, à la place de bicoques, on empêche l'émigration sur la rive gauche.

L'idée de l'opération a malgré cela été critiquée, de même que le projet de la ville de devenir propriétaire.

Examinons l'opération. Les prévisions des dépenses avaient été fixées à 27 millions, 15 pour les expropriations, 12 pour les constructions.

Les dépenses prévues pour les expropriations se sont trouvées dépassées de 4 millions et on a crié contre l'incurie des employés de la voirie.

Ces plaintes étaient-elles justifiées, je ne le crois pas. Les évaluations ont été faites sur une base très sérieuse, le rendement des maisons. Mais cette opération a été faite en 1888, et les expropriations ont eu lieu en 1891.

Pendant ces trois années, il est arrivé que la rente a monté de 80 à 92 fr., et quand les propriétaires se sont présentés devant le jury d'expropriation, ils ont réclamé un revenu net de 100 francs, au moins égal à celui qu'ils percevaient de leurs immeubles.

Leurs avocats ont soutenu cette thèse et ils ont obtenu gain de cause.

On nous objecte que nous aurions pu traiter à l'amiable. Cette opération possible pour une Société, ne peut être faite par une ville. Nous ne pouvions charger nos chefs de service de ce délicat travail. Avec ce vent de calomnie, on les aurait aussitôt suspectés et nous n'aurions pas voulu que leur honorable tête fut mise en jeu. Aussi, avons-nous dû aller devant le jury.

Les travaux ont bien tardé, mais ces retards ne peuvent pas nous être imputés. Le volumineux dossier a passé dans des nombreuses mains et s'y est égaré quelque peu.

Les plans, ces fameux plans tant critiqués, ont été dressés par des gens très sérieux. On a fait grand bruit autour de l'Etat, cette maison qui paraît-il, n'est pas de premier ordre. En effet, une commission a constaté certaines défectuosités de construction.

Le concessionnaire a été mis en demeure de le démolir, il s'y est refusé, refusé mais si une transaction n'intervient pas il devra se soumettre à la décision du conseil municipal qui a voté la démolition.

J'arrive à l'opération financière du projet. On le qualifie de folie. Eh bien ? cette opération nous coûtera pas un 1,680,000 fr., mais la société nous payant pour prix de location de terrains, 1 million, ce ne sera donc qu'une annuité de 600,000 fr., et dans quelques années la ville sera propriétaire de superbes immeubles.

La ville a donc fait une excellente opération, et ce que l'on appelle la folie du conseil, sera le plus grand honneur du conseil.

Nous prenons la pleine et entière responsabilité de ce qui a été fait, je le déclare bien haut.

Avant de terminer, un dernier mot. Les finances de la ville sont dans un état très prospère ; chaque année les recettes augmentent et les dépenses diminuent. Le conseil, arrivé au terme de son mandat, laisse un million d'économie.

Le conseil, citoyens, a fait preuve de bonne volonté, il le croira, l'estime de tous les citoyens, car il a cherché à faire son devoir et rien que son devoir.

Peut-être, nous sommes-nous quelque fois trompés, mais nous avons toujours été loyaux, et notre loyauté nous donne droit à quelque indulgence. Cette indulgence nous la sollicitons.

INCIDENT M. Rebatel dit qu'il a reçu plusieurs noms d'assistants demandant à interpellier le maire de Lyon, mais il fait observer que M. Gailleton étant souffrant, il serait peut-être bon de renvoyer les interpellations à une prochaine réunion.

Un citoyen demande de sa place au maire les explications sur la fontaine Bartoldi et sur la Bouchée de pain. Il aurait voulu voir l'augmentation de la subvention du Grand-Théâtre convertie en établissements semblables à la Bouchée de pain. Il voudrait également que M. le maire expliquât son attitude, lors de la discussion du projet des eaux d'Anney.

M. Gailleton réplique qu'à une prochaine réunion il s'expliquera longuement sur ces points. Aujourd'hui il se borne à une réponse sommaire. La fontaine Bartoldi a été achetée d'après l'avis d'hommes compétents, d'artistes.

— On me reproche la subvention du Grand-Théâtre, je l'ai supprimée une fois et la foule a fait un charivari énorme, on a dû, pour dissiper les attroupements, faire donner la cavalerie.

Au sujet de la question d'Anney, je fournirai plus tard toutes les explications désirables.

Un autre citoyen demande pourquoi la municipalité est en désaccord avec la Bourse du Travail.

M. Gailleton lui répond qu'il a toujours été partisan de la Bourse, il lui a donné tous les fonds dont elle avait besoin.

Mais l'administration de la Bourse n'ayant pas observé le règlement qui la régit, il y a eu conflit entre elle et la mairie. Toutefois, le différend est à la veille d'être tranché.

L'incident est clos.

L'ORDRE DU JOUR M. Rebatel met l'ordre du jour suivant aux voix :

Les électeurs du II^e arrondissement, après avoir entendu les explications de M. Gailleton, maire de Lyon, convaincus que les critiques formulées contre son administration ne sont pas fondées, le félicitent de son zèle et de son dévouement.

Cet ordre du jour, mis aux voix, est adopté à une forte majorité et la séance est levée à 11 heures 30.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Audience du 21 avril

Insultes à l'Armée C'est encore pour outrages et injures à l'armée qu'étaient appelés à comparaître devant la cour d'assises MM. Quay-Cendro, journaliste ; Goutard, dit Paulus, ancien trompette au 3^e hussars, et Dantin, plâtrier.

et Goutard ne répondent pas à l'appel de leur nom ; Dantin seul, qui a été arrêté le matin même, prend place sur le banc des accusés.

Dantin reconnaît tous les faits qui lui sont reprochés et exprime le désir de présenter lui-même sa défense.

En effet, après le réquisitoire de M. l'avocat général Vialla, qui réclame du jury un verdict affirmatif, Dantin prend la parole et fait un long exposé de ses opinions anarchistes.

Le jury, après une courte délibération, rend un verdict affirmatif sans circonstances atténuantes, et la cour condamne Dantin à trois mois de prison et à 500 fr. d'amende.

— Je subirai ma condamnation, dit l'anarchiste en partant, mais je ne l'accepte pas, car je ne vous reconnais pas le droit de me juger.

Statuant ensuite sur le cas des autres prévenus, la cour condamne par défaut Quay-Cendro et Goutard, dit Paulus, à trois mois de prison et 500 fr. d'amende.

Vol qualifié L'audience du soir a été occupée par une affaire de vols qualifiés. L'accusé Chignard, âgé de 20 ans, cultivateur à Beaujeu, reconnaît avoir commis une dizaine de vols qualifiés.

Après l'audition des témoins et le réquisitoire de M. Vialla, le jury, malgré une bonne plaidoirie de Me Giroud, rend un verdict affirmatif sans circonstances atténuantes.

La cour condamne Chignard à huit ans de travaux forcés.

L'audience est levée à 5 heures du soir.

VOL DE 100,000 FRANCS

M^{me} veuve Chevassus, rentière à Lons-le-Saunier, a loué, quai Claude-Bernard, 6, un logement qui lui permet de vivre auprès de son fils, lequel fait ses études à la Faculté de notre ville.

A l'occasion des vacances de Pâques, la famille Chevassus résolut de passer quelques jours dans sa propriété de Lons-le-Saunier.

Le fils partit seul, puis M^{me} et M^{lle} Chevassus quelques jours après.

Elles avaient pris place dans un wagon de seconde classe, et elles arrivèrent sans encombre à Lons-le-Saunier.

Mais en descendant de voiture, M^{me} Chevassus ne retrouva pas sur la banquette du wagon une sacoche en cuir qui lui avait été dérobée pendant le trajet.

Le sac de voyage renfermait des titres au porteur, des bijoux, des billets de banque et de la monnaie or, le tout représentant une valeur d'environ 100,000 fr.

IMPORTANTES ARRESTATIONS

Dans la nuit du 20 au 21 avril, un marchand de chevaux d'un département voisin avait accepté l'hospitalité d'une femme de mœurs légères, habitant rue Saint-Georges, 34.

Pendant son sommeil, la femme Marguerite Douhin, femme C... 21 ans, en compagnie de son souteneur, le nommé Louis Caco, dévalisait la sacoche du maquignon contenant 2,400 francs, et au réveil de ce dernier, les dévaliseurs prenaient la fuite.

M. Ramondenc, chef de la sûreté, détacha un de ses meilleurs agents, lequel apprît que les voleurs avaient pris le train pour Mâcon.

En arrivant dans cette ville, l'agent fut informé que les deux amants craignant un et pour cause — la proximité de Lyon, étaient partis depuis une heure pour Marseille.

D'accord avec la police de Mâcon, il télégraphia à son chef de service à Lyon, et à l'arrivée du train en gare on cueilla, dans un wagon de première classe où ils étaient douilletement installés, Caco et sa concubine.

On a retrouvé en la possession de Caco une somme de 1,600 francs.

Les 800 francs qui manquent à l'appel ont été employés à l'achat de bijoux, vêtements, etc.

Du train dont ils y allaient, ils n'avaient point pour longtemps, ainsi qu'on le voit !

Labondance des matières et l'importance des documents électoraux, nous obligent, à notre grand regret, de renvoyer à demain le compte rendu de l'Exposition horticoles, de notre collaborateur Jacques Emilly, ainsi que la suite de la publication du Palmars.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Samedi 23 Avril 11^e jour de Pâques. Nouvelle lune le 26 ; premier quartier le 3. Soleil : lever, à h. 55 ; coucher, 7 h. 2

La question du gaz. — Tous les commerçants et industriels du II^e arrondissement sont invités d'urgence à assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui samedi, comptoir Maurice, 18, rue Saint-Pierre, à 8 heures 1/2 du soir.

Ordre du jour. — Décision à prendre vu la réponse de la compagnie.

Tentative de suicide. — La nuit dernière, à deux heures du matin, un homme de 35 ans environ s'est précipité dans le Rhône du haut du pont du Midi.

A ses cris, des maîtres de platte ont sauté dans une barque et retiré le désespéré avant qu'il ne fût asphyxié.

Il a reçu des soins à la pharmacie Maleidieu, cours Charlemagne.

Imprudence. — Un voyageur qui voulait prendre le tramway, hier soir, quai de la Pêcherie, près de la rue Constantine, a failli être victime de son imprudence.

Il a manqué le marchepied et, se cramponnant à la balustrade, il a été traîné sur un parcours de vingt mètres au moins.

Elle put néanmoins continuer sa route mais quelques pas plus loin, elle s'aperçut qu'un portemonnaie renfermé dans une sacoche avait disparu.

Le sac s'était ouvert en tombant, et M^{me} Olivier malgré d'actives recherches ne put retrouver l'objet perdu.

Arrestation. — On a arrêté sous l'inculpation de vol et vagabondage, M. M..., lequel a volé, dans une allée de la rue Octavio-Mey une certaine quantité de marchandises appartenant à M. Benoit Dargaud, garçon boulanger, rue Royale.

Aggression. — En rentrant chez lui, hier soir, à 7 heures, M. Francon, emballer, rue Robert, 77, a été frappé avec une grosse pierre que lui a lancée un sieur M..., rue Masséna, 178.

M. Francon qui portait à la tête une grave blessure a cherché à s'emparer de son agresseur, mais celui-ci avait déjà disparu. Plainte a été portée à la police.

A l'Hôtel Dieu. — On a admis à l'Hôtel-Dieu M. Barthélemy Bonney, 35 ans, terrassier, rue Monecy, 200.

Ce malheureux, qui souffre depuis longtemps d'un malade incurable s'est jeté du pont du Midi dans le Rhône.

Théâtre des Célestins. — Le grand succès du Voyage de Suzette s'affirme chaque soir de plus en plus considérable. Le contrôle et la location sont dans la nécessité de refuser du monde. Es-tu longtemps l'attente à la grande joie du public lyonnais, car tout Lyon voudra voir la superbe opérette-féerie de Léon Vasseur. Demain dimanche, matinée à 1 heure 1/2.

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui samedi et demain dimanche 8 heures du soir : Les Mousquetaires au Couvent, joyeuse opérette, dont le succès obtenu par l'interprétation assure une bonne série de représentations qui alterneront avec le Tannhäuser.

A partir de ce soir : Les Mousquetaires au Couvent seront suivis d'un charmant ballet intitulé Le Roman Comique dû à M. Natta, et dont le succès est dû à M. Schubert. M. Natta, M^{me} Monge, Tosi et le corps de ballet auront, comme par le passé, un succès bien mérité.

A l'étude : Le Pays d'Or, opérette-féerie à grand-spectacle qui passera dans les premiers jours de mai.

Théâtre-Bellecour. — Aujourd'hui samedi et demain dimanche aux représentations exceptionnelles de l'œuvre nouvelle de Jean Richepin Par le Glaive, par la troupe de M. E. Duray, l'impression bien connue qui remplira le rôle de l'œuvre de ce soir.

Le bureau de location est ouvert pour ces deux seules représentations.

Arènes lyonnaises. — Après le grand succès obtenu dimanche dernier par le célèbre toréador Robert et son quadrille, la nouvelle direction nous annonce pour demain dimanche une attraction fin de siècle, Rampla, l'homme-ours, venant des Indes, lutera et montera à cheval sur un taureau dans l'arène.

Grandes courses de cinq taureaux par le célèbre quadrille provençal Monnier ; au sixième taureau le combat de l'ours et du taureau, grande pantomime par tout le quadrille, sous la direction de Rampla.

Nos félicitations à la direction qui nous promet pendant la saison des représentations très intéressantes.

Les Plantes. — Pour conserver les Plantes en appartements toujours aussi belles et aussi fraîches que lorsqu'elles sortent de serre, employez le Régénérateur des Plantes, qui a obtenu une médaille de bronze à l'Exposition Horticole Lyonnaise 1892. Le demandeur avec sa brochure indiquant le traitement des Plantes, aux Petits Docks du Commerce, 12, rue Confort, Lyon. Prix : 1 fr. 25, franco.

AVIS. — On achète à l'AGENCE FOURNIER, 44, rue Confort, Lyon (à Pentros), les Bons de Panama, les Bons du Crédit Foncier, les Bons Algériens, les Bons du Congo, les Bons de la Presse, et les Bons de l'Exposition, sans aucun frais de courtage.

AGENCE FOURNIER, 44, rue Confort, Lyon (entresol).

Phie du Serpent. — Grands Rabais

Pilules Suisses ! Le médicament le plus populaire de France.

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité radical du I^{er} arrondissement. — Nous sommes très étonnés de voir aujourd'hui les dissidents du comité radical chercher à jeter la confusion parmi les électeurs du I^{er} arrondissement en cherchant à faire passer pour bouillottes ceux qui ont le droit incontestable d'être au titre du comité. Ces messieurs, dont nous ne voulons pas qualifier la conduite, se sont abstenus de répondre à la publication du procès-verbal de la réunion du 28 mars, qui a paru le 11 avril dans la presse. Dans cette réunion, par une majorité de 63 voix contre 52, la proposition qu'ils avaient faite de dissoudre le comité a été repoussée, mais ces messieurs de la minorité n'ont rien trouvé de mieux que de se retirer en emportant la caisse et les archives du comité, pensant de cette façon qu'ils pourraient se faire passer pour les seuls occupants de l'élection au mieux des intérêts de l'arrondissement. Cependant ces messieurs de la minorité, devant la réprobation générale et pour atténuer leur conduite inqualifiable, ont proposé à la majorité, qui seule a droit de s'intituler comité radical, de lui restituer une fraction de la caisse et dans cette restitution ils ont reconnu leur minorité en nous rendant la plus grande partie des fonds.

Comité radical du I^{er} arrondissement. — 4, place Sathonay, à l'entresol. — Samedi 23 avril, à huit heures du soir, réunion plénière de tous les membres du comité, 4, place Sathonay, à l'entresol.

Ordre du jour. — Audition des candidats. A partir de ce jour la commission se tiendra en permanence au siège du comité, de 8

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 23 Avril (168)

ABANDONNÉE!

PAR

Charles MEROUVEL

LE PHARE DE ROVILLE

Elle s'affaissa sur une chaise et courvrit son visage de ses mains.

De grosses larmes roulaient entre les doigts de la malheureuse! Sa poitrine se soulevait, secouée par un spasme de douleur.

Robert de Beaulieu, les yeux à demi fermés, livide comme un spectre, appuyé au mur, n'osait lever les yeux sur elle.

Le comte s'approcha :

— Germaine, mon enfant, dit-il, j'ai été bien injuste envers vous. Pardonnez-moi.

Elle lui tendit la main. Il y posa ses lèvres.

— Vous avez parlé d'un service? reprit-il.

Elle inclina la tête.

— Vous voulez être libre?

— Hélas!

— N'est-il pas d'autre moyen de vous sauver?

— Non.

— Cependant!...

— J'ai tout tenté. Il ne me reste plus d'espoir.

— Alors, c'est à mon fils de vous répondre.

— Aussi est-ce à lui que je m'adresse!

— Germaine, murmura le vicomte défaillant, c'est ma vie que vous me demandez!

— Me croyez-vous plus heureuse que vous. Je vous l'ai dit, Robert, je vous aime... Je vous aime encore... Mais il faut rompre le dernier lien qui nous réunit.

— Agissez donc comme il vous plaira. Vous voulez être libre, vous le serez.

Elle murmura d'une voix si faible qu'on l'entendait à peine.

— Merci!

Lorsqu'ils se quittèrent, Robert saisit la main de Germaine et la serra contre sa poitrine avec passion.

— Adieu! dit-il.

— Non, au revoir, répondit-elle, et si l'amitié d'une sœur peut adoucir vos peines, je suis là!

Il secoua la tête et ne répondit pas.

Il regarda la victoria qui s'éloignait dans l'avenue centenaire et disparut au tournant de la route, puis il remonta chez lui d'un pas lourd.

Là, il écrivit ces dix lignes :

« Germaine,

« Vous voulez être libre.

« Je vous rends votre liberté.

« C'est vous donner ma vie, je vous l'ai dit et vous ne m'avez pas compris.

« Je vous pardonne.

« Vos souffrances sont terribles.

« Les miennes sont insupportables et je vais y mettre une fin.

« Adieu.

« Nous nous serions aimés d'un amour éternel puisque tant de fatalités et d'années n'ont pu éteindre cet amour.

« Vos dernières paroles m'ont comblé de joie.

« Je suis aimé!

« Je suis heureux!

« Soyez bénie et pensez quelquefois à celui qui meurt pour vous.

« ROBERT DE BEAULIEU. »

Sept heures sonnèrent à sa pendule et la cloche des cuisines annonça le dîner.

Il en ferma sa lettre dans un tiroir et descendit.

Le père et le fils étaient seuls dans l'immeuble à manger.

Il ne se parlèrent pas.

Ils restèrent l'un et l'autre abimés dans leurs réflexions.

Le comte cependant observait à la dérobée le visage de son fils sur lequel le désespoir succédait aux rêves heureux des jours précédents causait de nouveaux ravages.

Avant de se retirer, le père lui tendit ses bras et le serra en silence sur sa poitrine.

L'ancien officier sortit un instant dans le parc, alluma un cigare et se promena sous les grands arbres de cette demeure solennelle et morose.

La nuit venait étoilée et tiède après un jour d'un chaleur suffocante.

Les grillons chantaient dans les gazons des pelouses, et dans les douves du château, les rainettes faisaient entendre ce concert monotone des soirées d'été qui annoncent le beau temps.

Robert examina une dernière fois ces

lieux paisibles, tristes maintenant, mais qui seraient devenus si enchantés, animés par ce rayon de l'amour qui ensoleille même les plus affreux déserts.

Il remonta chez lui.

Dans sa chambre, il relut sa lettre et la mit sous enveloppe avec l'adresse.

Il était assis devant un vieux bureau en marqueterie, très ancien, adossé au mur entre deux hautes fenêtres donnant sur le parc.

Le portrait de sa mère couvrait la muraille au-dessus de ce bureau.

Il le regarda un instant et lui envoya un baiser.

Et d'une main ferme, il prit un pistolet, y glissa deux cartouches et en fit jouer les batteries.

Ces deux petits paquets de poudre et de plomb, c'était la délivrance pour Germaine et le repos pour lui.

Il n'hésita pas, jeta un dernier regard aux perspectives du parc, aux longues allées ombreuses, au portrait de sa mère, une femme blonde, à l'aspect simple, doux et bon, contrastant avec la tête sévère du comte, et élevant lentement son arme, il en dirigea le canon vers ses tempes et pressa la détente.

Le coup partit.

La balle se perdit au plafond.

Une main nerveuse venait de s'abattre sur le poignet de Robert en détournant le coup.

En même temps une voix dure et presque impérieuse s'écriait :

— Malheureux!

Il se leva brusquement.

Le père et le fils se trouvaient face à face.

— Sais-tu, reprit le comte, que c'est lâche ce que tu fais, lâche et indigne d'un homme et d'un chrétien! Quand on ne peut pas supporter la vie, on s'engage et on va se faire tuer à l'ennemi pour une bonne cause. On se fait moine et on attend la mort de pied ferme dans le cloître, qui est un tombeau anticipé. On ne se brûle pas la cervelle comme un joueur qui a perdu sa dernière carte ou un marchand déshonoré par la faillite! Si on a des chagrins, on les secoue dans le mouvement et le travail. J'étais là! Je veillais. J'ai compris ton découragement, ta lassitude. Tu aurais dû te réjouir de la confession de cette malheureuse fille... Car il est cruel de mépriser ce qu'on a estimé! Germaine n'a pas démerité!...

Elle n'a pas commis d'action basse et méprisante! Elle ne t'a pas trahi, en un mot! Et tu te désoles de sa perte! Attends donc qu'elle soit consommée! Je la détestais, moi, et je l'admire. Je la haïssais et je retrouve ma vieille affection pour elle! Elle te donne l'exemple! Elle a plus souffert que toi! S'est-elle suicidée? Le suicide, un mot terrible et un port à l'espoir! Depuis ton retour, je t'observais! J'avais des craintes, mais je te croyais plus de fermeté! Est-tu donc un cœur si veule et si bas? Crois-tu que je n'aie pas de peines? J'ai les fièvres d'abord, les miennes ensuite, et je les supporte, en homme et en chrétien.

Il leva la main vers le portrait de la comtesse :

— Ta mère fut la seule femme que j'aimai. Elle est morte et je vis!

Et l'âme de ce robuste vieillard s'affaissa, une larme roula de ses yeux; il attrista son fils sur sa poitrine et l'embrassa.

Puis s'arrachant brusquement à cette étreinte :

— Jure-moi de renoncer à ce projet, ordonna-t-il.

Robert garda le silence.

Et comme le comte insistait :

— Il m'est impossible de vivre sans elle, dit-il.

— Es-tu si faible?

— Vingt ans de lutte vous prouvent le contraire?

Le comte serra les poings.

— Eh bien! attends encore, reprit-il après un silence.

— A quoi bon?

— Germaine veut se sacrifier. Je crois, moi, que ce sacrifice est inutile et ne s'accomplira pas. Espère donc, toi aussi, jusqu'à la fin! Elle t'aime, elle te l'a dit! N'en est-ce pas assez pour te soutenir, si l'amitié de ton père ne te suffit pas? Est-ce dit?

— Puisque vous l'exigez!

— Oui, mon père!

— Après tu seras libre!

Et tous deux se séparèrent, égarés par leur impuissance en face d'un ennemi qu'ils ne pouvaient atteindre sans frapper Germaine au cœur, puisque, en mourant il eût emporté son secret avec lui!

MAISON NOUVELLE Anc^e M^o BONNEFOND 45, G^e rue de la Guillotière

Vêtements confectionnés et sur mesure pour hommes et enfants. — Vêtements premiers communions.

Vu sus peu de frais généraux la maison vend 25/0/0 meilleur marché que les autres maisons.

GUÉRISON radicale et en peu de jours, des maladies récentes ou anciennes, par les Capsules Quet. — Traitement facile à suivre, même en voyage. — Injection Quet, hygiénique, préventive et infailible dans les cas anciens. S'adresser à Lyon, à la ph^e Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5. — Pommes contre les Dardes, d'une très réelle efficacité. Prix : 2 fr. le pot. — On fait des envois.

Ag. Fournier, 14, r. Confort

ARÈNES LYONNAISES

QUARTIER DU GRAND CAMP. — CITÉ TÊTE-D'OR

A 100 mètres du Parc, par le boulevard de l'Hippodrome, à 5 minutes de la gare de Genève, par le boulevard de Pommerol

Dimanche 24 Avril

GRANDE COURSE DE TAURBAUX

Avec le concours de

MONNIER et de son Quadrille

PRIX DES PLACES :

Pourtour, 1 fr. — Première, 2 fr. — Stalles, 3 fr.

CAISSE MUTUELLE des FAMILLES

Siège social : 32, rue Centrale, LYON

ASSURANCES & RECONSTITUTION DE CAPITAUX

Avances sur Titres. Ouverture de Crédit à ses sociétaires

Tarif A, § 1, BONS DE CAPITALISATION remboursables à 100 fr. par

12 TIRAGES PAR AN

Coût du bon, au comptant, 5,50 ou 6 fr. à terme

1 fr. versé pendant 60 mois assure un capital de 1.000 fr.

2 fr. — — — — — 2.000 fr.

5 fr. — — — — — 5.000 fr. etc.

La Société demande des Agents dans toutes les villes où elle n'est pas représentée

LOTÉRIE ARTISTIQUE

Du peintre GARNIER

TIRAGE 10 MAI

DERNIERS BILLETS

EN VENTE A

L'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

(A L'ENTRESOL)

PRIX DU BILLET : UN FRANC

Port en sus par correspondance

CAVES DASSAS

Vins de pays, d'Auvergne, du Midi, Beaujolais et Bourgogne

Entrepôts et Bureaux : 8, Rue Denuzière, 8, Perrache

VINS En BOUTEILLES, dans toutes les épiceries et comestibles, à 50, 60, 70 LITRE 80 centimes le En FEUILLETES et en PIÈCES, franco LYON, droits en sus depuis... 35 FR. l'hectolitre

A partir du 1^{er} mai, les adresses des dépositaires des vins des Caves Dassas seront publiées chaque semaine dans les principaux journaux de Lyon.

Représentants sérieux sont demandés pour Lyon et les départements.

Ecrire à M. DASSAS KRUGER, 8, rue Denuzière, Lyon

AU PETIT ÉLYSÉE

Grand bal installé Vogue de la Boucle, à deux minutes du pont St-Clair. Le directeur, M. Eugène GUILLOUD, fera tous ses efforts pour satisfaire sa nombreuse clientèle. Un orchestre de choix exécutera les danses les plus nouvelles de notre éminent compositeur lyonnais, M. A. BAGARRE.

NOTA. — Toute tenue négligée sera rigoureusement refusée au contrôle. Les armes, cannes et parapluies seront déposés au vestiaire.

VIENT DE PARAITRE LE Cicérone de Lyon

Contenant : la nomenclature des rues avec leurs tenants et aboutissants, les arrondissements et les justices de paix dont elles dépendent. Le service de tramways et cars-Ripert, bateaux et omnibus desservant les environs de Lyon.

Prix : 10 Centimes

EN VENTE A L'AGENCE FOURNIER

LYON, 14, Rue Confort, 14, LYON

GRAND THÉÂTRE DE LYON

Trois fois par semaine

TANNHAUSER

Grand opéra en 3 actes et 5 tableaux

MUSIQUE DE RICHARD WAGNER

1^{er} acte

Le Vénusberg

2^e acte

LE CONCURS DES MAITRES CHANTEURS

3^e acte

La Vallée du Wartburg. — Les Pèlerins

Décorations Nouveaux peints par M. LE GOFF

Au premier tableau :

GRAND DIVERTISSEMENT DU VÉNUSBERG

LIVRES M. Chambefort, libraire, 26, place Bellecour, se rend à domicile pour achat bibliothèque de toutes sortes d'ouvrages d'occasion en petit ou grand nombre. Livres artistiques, romans, etc.

Avis aux Commerçants

NOUVEAU TARIF GÉNÉRAL des Douanes Françaises

Applicable à partir du 1^{er} février 1892 en vertu de la loi du 11 janvier 1892

Cette brochure de 140 pages contient les tarifs d'entrée et sortie des matières et produits fabriqués de toutes sortes.

PRIX DE LA BROCHURE : 2 FRANCS

Envoi franco contre mandat-poste de 2 fr. 25

Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon (à l'entresol)

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Affichage et Distribution

ADRESSES DES ÉLECTEURS

SUR ENVELOPPES ET SUR BANDES

Distributeurs spéciaux pour Bulletins de Vote

AGENCE VOR FOURNIER

(AGENCE LYONNAISE DE PUBLICITÉ)

LYON, 14, Rue Confort, 14, LYON

BOURSE DE LYON

Du 22 Avril 1892

Table with columns for FONDS D'ÉTAT, CREDIT LYONNAIS, MOBILIER ESPAGNOL, etc.

OBLIGATIONS

Table with columns for Ville de Lyon, Ville de Paris, etc.

BOURSE DE PARIS

Du 22 Avril 1892

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

Table with columns for AU COMPTANT, COURS DE CLÔTURE, HAUSSE, BAISSA

Table with columns for 3 0/0, 3 0/0 nouveau, 3 0/0 amort, etc.

TELEGRAPHIQUE PRIVÉE

Table with columns for CLÔTURE D'HIER, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS

BOURSES ÉTRANGÈRES

du 22 Avril

Table with columns for LONDRES, BERLIN, VIENNE

CONDITION DES SOIES DE LYON

Du 22 Avril 1892

Table with columns for Nombres, SOIES

COURS DES VALEURS EN BANQUE

Du 22 Avril 1892

Table with columns for ACTIONS, OBLIGATIONS

APRÈS BOURSE

Du 22 Avril

Table with columns for 3 0/0 français, 4 1/2 Pr. (1885), etc.

BOURSES ÉTRANGÈRES

du 22 Avril

Table with columns for LONDRES, BERLIN, VIENNE

CONDITION DES SOIES DE LYON

Du 22 Avril 1892

Table with columns for Nombres, SOIES

BALLOTS PESÉS

du 22 Avril

Table with columns for 1 Organs, 1 Trames, 88 Grèges, etc.

Balots conditionnés depuis le 1^{er} du mois. 2455

Balots pesés depuis le 1^{er} du mois. 1625

CONDITION DES SOIES D'AUBENAS

du 21 Avril 1892

Table with columns for Organsins, Poids, Trames, etc.

COURS COMMERCIAUX DU MARCHÉ DE PARIS

Paris, 22 Avril (2 h. soir)

Table with columns for HUILES DE COLZA, SUCRES ROUX, etc.

HUILES DE LIN

Courant, 45 75

Mai, 45 75

4 de mai, 46 50

4 derniers, 47 25

MARCHÉ AUX BESTIAUX

A LYON-VAISE, — 22 Avril 1892

Bœufs. — Aménés, 439; vendus, 439; renvoi 00. — Prix payés : de 130 à 168 fr. les 100 kilos, droits d'octroi non compris.

Veaux. — Aménés, 1023; vendus, 1023. — Renvoi, 00. — Prix payés : de 88 à 106 fr. les 100 kilos, droits d'octroi compris.

Moutons. — Aménés, 593; vendus, 303; renvoi, 205. — Prix payés selon qualité : de 170 à 203 fr. les 100 kilos, octroi non compris.

Marché animé, assez bonne marchandise, prix en hausse sur les bœufs.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

du 22 Avril 1892

Veaux. — Aménés, 650; vendus, 620; poids moyen, 78 : 1^{re} qualité, 180; 2^e qualité, 170; 3^e qualité, 150. — Prix extrêmes, de 120 à 200.

Vente difficile.

ÉTAT-CIVIL DE LYON

INFORMATIONS

Premier arrondissement. — Épouse Gallière, née Dubois, tisseuse, 24 ans, rue Tolozan, 8, f. 5 h.

Deuxième arrondissement. — Épouse Portenoi, née Cros, sans profession, 29 ans, Charité, f. 6 h. matin. — Pierre Berthou, concierge, 68 ans, Hôtel-Dieu, f. 8 h. — Épouse Trichard, née Collas, sans profession, 46 ans, Hôtel-Dieu, f. 10 h. — Épouse Jacquemin, née Ribollet, sans profession, 71 ans, Hôtel-Dieu, f. midi. — François Hamel, 2 ans, Charité, f. 4 h.

Troisième arrondissement. — Claude Meunier, cultivateur, 82 ans, chemin Saint-Victorien, 13, f. 9 h. — Benoitte Legier, 6 mois, rue Creuzot, 4, f. 11 h. — Claude Giraud, 11 mois, route de Grenoble, 142, f. 5 h. — Épouse Roche, née Guidoux, ménagère, 50 ans, rue de la Madeleine, 48, f. 3 h.

Quatrième arrondissement. — Néant.